

posée car elle donne à entendre qu'il existe au Canada deux organismes distincts de radiodiffusion, ce qui est faux. Nous avons la Société Radio-Canada et, à côté d'elle, les postes privés de radiodiffusion qui étendent son champ d'action et travaillent en collaboration avec elle. De fait, il n'existe au Canada qu'une seule organisation de radiodiffusion. Il est absolument faux de dire que la Société assure gratuitement aux stations privées des services étendus et d'affirmer ensuite que les postes privés font concurrence à la Société Radio-Canada.

Je ne connais pas d'entreprise au pays qui ait un commerce plus rémunérateur que celui des propriétaires de postes privés. Ils se tirent fort bien d'affaires. J'en connais quelques-uns dans ma région et je sais que leur entreprise est très rémunératrice. Je comprends qu'ils sachent comment elle pourrait leur rapporter davantage. Le député de Prince-Albert exprimait des doutes tantôt sur le compte de Radio-Canada. Il se demandait, par exemple, comment il se fait que le poste CBK de Watrous ne fait pas de bénéfices.

Je tiens à dire à l'honorable député de Prince-Albert que si les postes privés acceptaient une part des obligations que comporte l'aménagement de services de télévision et de radiodiffusion, et l'amélioration des programmes, la Société Radio-Canada ou du moins plusieurs de ses postes pourraient peut-être réaliser des bénéfices. Cependant, partout au pays, c'est la Société Radio-Canada qui assure les services de radiodiffusion et de télévision et c'est pourquoi elle n'est pas en mesure pour quelque temps de faire ses frais. Néanmoins, si certains postes privés voulaient bien assurer certains des services qu'ils promettent d'établir si on leur laisse le champ libre, notamment la préparation d'émissions différentes et ainsi de suite, le fardeau économique actuel de la Société s'en trouverait peut-être passablement allégé. J'estime donc que beaucoup de ces promesses ne tiennent pas debout.

Je reconnais que les services de Radio-Canada coûtent énormément cher à la population. Est-il quelqu'un cependant qui soit assez naïf pour s'imaginer que nous pouvons obtenir des services comparables à moindres frais? Est-il quelqu'un d'assez naïf pour supposer que les postes privés assureront gratuitement des émissions de télévision et de radiodiffusion? Non, monsieur le président. Il faut payer pour tout, peu importe que les services émanent de Radio-Canada ou qu'ils soient financés à même la vente de poudre à pâte ou d'autres produits. On n'a rien pour rien. Seuls les modes de paiement varient.

J'ai entendu exposer un argument fantastique suivant lequel ce sont les pauvres ven-

deurs d'appareils de radio et de télévision qui paient une grande partie des frais de radiodiffusion au Canada. Peut-on pousser la naïveté jusqu'à supposer que celui qui vend un appareil de télévision verse \$15 de son propre argent pour le maintien des services de radiodiffusion au Canada? Non. C'est l'acheteur qui paie pour ces services, tout comme il paie pour les services de la Société Radio-Canada. Ceux qui prétendent le contraire sont des farceurs.

Je n'ai qu'un mot à ajouter, monsieur le président. Nous ne pouvons pas nous permettre de confier à l'entreprise privée un service important d'utilité publique comme celui de Radio-Canada. Si nous voulons nous efforcer d'assurer des émissions qui répondent dans une large mesure aux goûts des Canadiens, nous ne pouvons le faire que par l'entremise de Radio-Canada. Pour se rendre compte de la situation, il faut réfléchir à tout ce que comporte la télévision. On sait que des films d'Hollywood peuvent tenir l'affiche à Toronto pour une période d'un an ou deux et faire salle comble tous les soirs. Cependant, quand il s'agit d'une émission de télévision, qui peut coûter jusqu'à \$25,000, elle ne soulève plus aucun intérêt après la première représentation. Si on la fait passer deux fois sur les ondes, on est en butte à la critique. Je suis sûr que les représentants de Radio-Canada ici présents vous parleront des critiques qu'on leur adresse parce qu'ils répètent certaines émissions télévisées. Je me méfie beaucoup d'une proposition tendant à ce que tout le monde à l'exception de Radio-Canada offre ce genre de programme à notre public canadien. Si les stations d'émissions privées établissaient un réseau comme on le propose, je ne doute pas qu'elles achèteraient ce qu'il y a de commun et de bon marché et exigeraient en retour la limite de ce que le consommateur consentirait à payer. J'affirme donc, en terminant, que, si nous voulons obtenir le genre d'émission qui plairait, je crois, à la majorité des Canadiens, nous devrions, d'abord, maintenir la Société Radio-Canada, puis payer ce qu'elle coûtera.

M. Goode: Monsieur le président, étant donné ce que vient de dire l'honorable préopinant au sujet de la Commission Fowler, qu'il me soit permis de lui répondre que personne ne doit suspecter les intentions qui ont présidé à l'institution de la Commission Fowler. Vu que j'ai des idées bien arrêtées sur la Société Radio-Canada et sur les postes privés de télévision au Canada, j'ai comparu le 14 mai dernier devant cette Commission à Vancouver,—à mes propres frais, soit dit en passant,—et j'y ai présenté un mémoire où j'exprimais mes opinions personnelles là-dessus. Après avoir parcouru ce mémoire,